

Territoire d'intervention



VSDDS
Aide et Soins à Domicile

SSIAD PHV

**Service de Soins Infirmiers à Domicile
pour Personnes Handicapées Vieillissantes**



Partenaires

Agence Régionale de Santé (ARS)
MDPH de l'Ain et du Rhône
Conseils départementaux de l'Ain
et du Rhône
SAAD
Maisons de la Solidarité

Maisons du Rhône
Centres hospitaliers
Médecins traitants
Foyers de vie
Dispositifs du secteur du
handicap

**Le SSIAD PHV s'inscrit dans un dispositif
destiné à permettre aux personnes
handicapées vieillissantes de rester à leur
domicile ou d'envisager sereinement un
retour à domicile après hospitalisation**

**Siège social VSDDS
SPASAD**

225, rue Louis-Antoine Duriat
BP 19—01600 REYRIEUX
Tél : 04 74 00 35 17
contact@vsds.fr
www.vsds01-69.org

Adhérent
adessadomicile
Fédération Nationale
aidé, accompagnement & soin à la personne



Le SSIAD PHV

Public concerné

- Homme ou femme de 40 ans et plus
- Handicap reconnu suite à la notification de la MDPH
- Résidant dans le périmètre d'intervention.



Les objectifs

- Participer au maintien à domicile d'une personne en situation de handicap,
- Anticiper les risques liés à son vieillissement
- Apporter des réponses graduées aux besoins de la personne,
- Eviter ou retarder l'entrée en maison médicalisée.
- Avoir une conception du soin élargie

Le SSIAD PHV assure au domicile de la personne :

- Des soins de base,
- Des soins techniques infirmiers réalisés par une infirmière libérale (conventionnée avec l'association),
- Des soins relationnels,
- Une prise en charge globale par une équipe pluridisciplinaire

Tout ceci est défini avec l'usager et repris dans le **Projet de soins individualisés**



Une équipe pluridisciplinaire

- Une responsable de service
- Une infirmière coordinatrice,
- Des aides médico-psychologiques et des aide-soignant(es) à domicile,
- Une psychomotricienne,
- Un(e) ergothérapeute,
- Un(e) psychologue.
- Des infirmiers (ères) libéraux (ales) conventionné(e)s



Prendre contact avec
Eve-Marie WESTPHAL, Responsable de Service ou
Nancy JIMENEZ, Infirmière Coordinatrice
04.74.00.35.17

Le SSIAD PHV intervient uniquement **sur prescription médicale** et dans la limite des places disponibles.

Les interventions sont **prises en charge à 100% par les caisses d'assurance maladie.**